



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 20

Akte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture  
Le 11.07.2022  
Et publication ou notification  
Du 11.07.2022



Le Maire,

Le Directeur Général des Services  
Francis CAYOL

N°DEL 2022\_06\_078\_1

*L'an deux mil vingt-deux, le cinq juillet,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2022**

**Objet : FINANCES**

**Retrait de la délibération portant modification et création d'une nouvelle autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération « jardin du train des pignes»**

**Présents :**

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAUT  
Yves NONJARRET  
Stéphanie MECHIN  
Jean-Michel VIGNAT  
Robert DALMASSO  
Michèle CAPDEVIELLE  
Gabrielle DALMAS  
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT  
Jacques BUTTARD  
Pierre MONETON  
Laurence GIORGINI  
Matthieu TAROT  
Chloé DE BROUWER  
Adama LACLAVERIE  
Roger OLIVIER  
Bernard BRUNEL

**Pouvoirs :**

Catherine BRUNETTO donne procuration à Roger OLIVIER

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Thierry DOMENACH  
Julie HIVERT  
Michaël REBOTIER  
Marie-Françoise CASADEI  
Linda TRIBET



**Secrétaire de séance :**

Madame Stéphanie MECHIN

=====  
Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint aux finances expose :

VU les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L.263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération N°2022\_04\_056\_1 du 28/04/2022 portant Modification et création d'une nouvelle autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération « jardin du train des pignes» ;

Considérant que cette autorisation de programme était prévue au budget annexe Transport et Parkings par délibération en date du 28 Avril 2022,

Considérant que la commune a perdu la compétence transport au profit de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez,

Considérant que ladite autorisation de programme doit être inscrite au Budget annexe Parkings et qu'il convient donc de retirer la précédente délibération,

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- D'APPROUVER le retrait de la délibération N° N°2022\_04\_056\_1 du 28/04/2022 portant Modification et création d'une nouvelle autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération « jardin du train des pignes».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,  
à l'unanimité.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Bernard JOBERT,



La secrétaire de séance  
Stéphanie MECHIN.

certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,

12 JUL. 2022

Le Maire



Conseil Municipal du 5 juillet 2022  
N° DEL 2022\_06\_078\_1

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_AU-053-215300451-20220705-2022\_06\_78\_